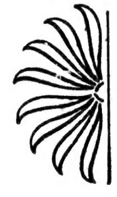
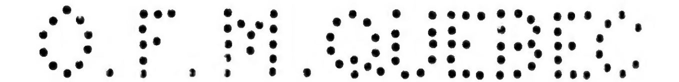
"PARS SANITATIS, VELLE SANARI, FUIT."

L'ALCOOLISME,
SES EFFETS
SA GUERISON.





"Savez-vous ce que boit cet homme dans son verre qui vacille en sa main tremblante d'ivresse ? Il boit *les larmes, le sang, la vie* de sa femme et de ses enfants." LAMENNAIS.



PUBLIÉ PAR
THE DIXON CURE COMPANY
OF CANADA.

No 40, Avenue du Parc,
MONTREAL



A. Hutton Dixon

AVIS.

Chaque boîte de notre remède, pour être bon doit porter la signature ci-dessus.

L'ALCOOLISME.

SES EFFETS, SA GUERISON

L'IVROGNERIE

Aucun tableau ne peut donner une idée, même approximative, des horreurs d'une vie d'ivrogne, fût-il même tracé par l'écrivain ou l'artiste le plus habile. Quel cortège de fléaux, de spectacles hideux, de calamités, de folies et de crimes l'ivrognerie ne traîne-t-elle pas derrière elle ?

"Savez-vous, a dit Lamennais, ce que boit cet homme dans son verre qui vacille en sa main tremblante d'ivresse? Il boit les LARMES, le SANG, la VIE de sa femme et de ses enfants."

Ce terrible vice exerce ses ravages dans tous les pays, dans toutes les classes de la

société, parmi les riches et les pauvres, parmi les grands et les petits. Tout le monde considère l'ivrognerie comme une passion vile et méprisable, et malgré cela le nombre de ses esclaves est immense et paraît s'accroître au lieu de diminuer. Une mort prématurée, conséquence d'une vie de désordre, conduit chaque année au tombeau des milliers de victimes de cette malheureuse passion, qui laissent pour héritage à leur famille le déshonneur et la misère, après avoir été un sujet de scandale et de désespoir pendant leur vie.

Il est parfaitement reconnu aujourd'hui que l'abus des liqueurs enivrantes engendre l'alcoolisme, et que l'alcoolisme est une maladie, qui empoisonne le sang, altère les organes, diminue les facultés et abrège la vie.

Cette maladie peut être guérie avec un traitement approprié ; on s'en convaincra en lisant avec attention cette brochure, qui fournit les preuves les plus évidentes de cette vérité.

Si vous êtes atteint de cette maladie ou que quelqu'un de vos proches le soit, n'hésitez pas, ne retardez pas à recourir ou à leur conseiller de recourir au nouveau traitement végétal "Dixon." Mettez de côté toute gêne ou fausse honte; surtout ne comptez pas sur

votre force de volonté pour résister à la tentation; vous pourrez y réussir une fois ou deux, mais un beau jour arrivera où il vous faudra succomber. Pourquoi ? parce que ce n'est pas seulement une tentation, c'est aussi une véritable maladie.

L'ALCOOLISME

L'usage habituel ou fréquent des boissons enivrantes, même s'il ne va pas jusqu'à l'ivresse, crée un besoin factice, tyrannique, irrésistible de boire encore, et ce besoin est plus fort que les plus fortes volontés, que les meilleures résolutions, que les vœux les plus solennels. L'alcool demande de l'alcool ! Aucun moyen de persuasion ne peut arracher la victime de l'alcoolisme à sa funeste habitude: ni les reproches, ni les larmes, ni les supplications, ni les prières, ni les exemples terribles qu'on lui met sous les yeux, ni les malheurs qui l'accablent, rien ne peut le sauver. Pourquoi ? Parce que l'alcoolisme est une véritable maladie physique qui ne peut pas plus être guérie par la force de volonté, par les prières ou autres moyens de persuasion que la phtisie, la jaunisse ou toute autre maladie physique. Le corps est rempli de poison, le

système nerveux est ébranlé, la volonté émoussée, le cerveau troublé par un usage constant ou périodique de liqueurs enivrantes. Ce poison doit être éliminé ou neutralisé par un antidote, la maladie du système nerveux doit être guérie, et la soif alcoolique doit être détruite par un remède physique.

LA FORCE DE VOLONTE

La force de volonté, comme seul et unique remède, est une chimère, une impossibilité pratique. Cette force de volonté affaiblie, paralysée par l'abus des boissons ou des drogues, que peut-elle opposer à cette soif ardente, à ce besoin de stimulants qui veut être satisfait, coûte que coûte?... Elle n'est plus en état de lutter. Non, mille fois non, la force de volonté seule, à moins d'un miracle de la grâce, sur lequel les victimes de l'alcool ne doivent pas trop compter, n'aura jamais de résultat sérieux et durable.

Mais avec le Remède "Dixon" qui enlève la soif alcoolique ou le besoin des drogues, la situation du patient change du tout au tout. N'ayant plus d'ennemi physique à combattre il lui est facile, avec un peu de prudence, de ne plus retourner à son ancienne habitude.

MOYENS PREVENTIFS ET MOYENS CURATIFS

Loin de nous la pensée de déprécier de quelque manière que ce soit les efforts généreux des apôtres de la tempérance. Au contraire, nous sommes heureux de leur payer un juste tribut d'hommage. *Comme moyens préventifs*, c'est à dire pour mettre sur leurs gardes ceux qui ne sont pas encore atteints du mal, pour préserver la jeune génération du fléau, on ne saurait trop multiplier les moyens de propagande active pour montrer l'ivrognerie sous son vrai jour, pour en inspirer l'horreur. L'appel au sentiment religieux, au devoir, à la dignité humaine, l'exposition des dangers de toute sorte qui menacent l'ivrogne et des malheurs qui l'attendent, tout cela est excellent comme moyen de prévention.

Mais, hélas ! lorsque l'alcool a fait son œuvre, les remords et les meilleures résolutions, les prières et les larmes demeurent sans effet, pour la bonne et simple raison que cela ne guérit pas la *maladie physique* dont l'organisme est atteint.

La victime de l'alcool s'aperçoit bien qu'elle est sur la voie qui conduit à la ruine, mais un penchant fatal l'entraîne malgré elle, et le besoin créé par l'alcool est plus fort que sa

volonté. Voyant l'inutilité de ses efforts pour résister aux sollicitations de l'organisme qui exige de l'alcool, elle demande à l'alcool même l'oubli de ses remords et de ses angoisses, et le mal va toujours en s'aggravant. Voilà ce que nous apprend l'expérience de tous les jours. Voilà pourquoi la conduite de l'ivrogne, animé des meilleures intentions, est en contradictions avec sa volonté. Combien de fois n'avons-nous pas vu des alcooliques, touchés de repentir, pleurer sur leur malheureux sort, etrecommencer à boire quelques heures après avoir pris les plus héroïques résolutions? Pourquoi? parce que toutes ces résolutions ne guérissent pas la *maladie* causée par l'alcool.

PEUT-ON GUERIR UN ALCOOLIQUE A SON INSU?

Non, il est impossible de guérir un alcoolique à son insu, et encore moins malgré lui, car aucun remède au monde ne peut enchaîner la volonté d'un homme pour l'empêcher de boire, ne peut lui ôter sa liberté d'agir, à moins de le paralyser complètement. Il faut de toute nécessité qu'il soit lui-même désireux de se guérir, qu'il se fasse une résolution bien

arrêtée de renoncer complètement à l'usage des boissons enivrantes, une fois que l'envie de boire aura disparu; alors s'il prend le Remède "Dixon" suivant les directions et sans faire usage de boisson durant le traitement, nous lui garantissons une guérison complète et permanente. Ensuite il n'en tiendra qu'à lui de persévérer. Avec l'expérience du passé, connaissant l'effet pernicieux de l'alcool sur lui-même, et n'éprouvant plus le besoin physiqne de boire, il lui sera facile d'y renoncer, et il serait bien peu sage de sa part de recommencer de propos délibéré !

LE REMEDE "DIXON"

Le traitement de l'alcoolisme et de la morphinomanie a depuis quelques années attiré plus d'attention probablement que celui de n'importe quelle autre maladie. Comme conséquence un grand nombre de remèdes ont été offerts au public, mais aucun n'a pu donner entière satisfaction jusqu'ici. La Cure d'Or (Gold Cure) a eu un certain succès que nous ne contestons pas, mais les inconvénients qu'elle présente l'empêcheront toujours de devenir populaire. Son prix est très élevé, et le patient doit perdre trois ou quatre se-

maines de son temps pour aller se faire traiter dans ces établissements ; de plus il doit supporter un traitement très dur, à cause des injections hypodermiques, dont les effets sont très violents et souvent dangereux. Le Remède "Dixon" au contraire, est beaucoup moins dispendieux; n'oblige pas le patient à se déplacer et à perdre du temps, car il peut être pris à la maison ou partout ailleurs sans que personne le sache; il supprime les injections hypodermiques qui versent directement dans le sang un poison minéral, dont les suites sont toujours à craindre ; il ne contient aucun principe toxique ou malfaisant, il est parfaitement inoffensif.

Ses effets immédiats sont de calmer et fortifier le système nerveux, de procurer un sommeil paisible et naturel, d'augmenter l'appétit pour la nourriture, d'éclaircir le cerveau, de réparer les ravages exercés par l'alcool sur l'organisme, d'améliorer l'état général de la santé, en éliminant le poison alcoolique; enfin de remettre le patient dans le même état où il se trouvait avant de contracter la maladie.

Après deux ou trois jours du traitement, si les instructions sont suivies à la lettre, le désir de boire disparaît entièrement, et en trois

semaines la guérison est parfaite, tant au physique qu'au moral. Le patient redevient *lui-même*, encore une fois, un homme libre.

L'ABUS DE L'OPIUM ET DE LA MORPHINE

Le nombre des victimes de l'opium et de la morphine est plus considérable qu'on ne le croit généralement, et on les compte en bonne partie dans les classes moyennes et élevées de la société. L'effet de ces terribles drogues, pour être moins violent en apparence, n'en est pas moins pernicieux. Beaucoup de personnes d'une conduite irréprochable sous tout rapport y sont entraînées sans s'en apercevoir, par l'usage de remèdes pour dormir, soulager la douleur ou calmer les nerfs.

Les suites funestes de l'abus de ces drogues ont été longuement décrites par des spécialistes, et même par quelques unes de leurs victimes; elles sont effrayantes.

Le Remède "Dixon" combat avec succès cette maladie. Le traitement est plus long que dans le cas de l'alcoolisme, mais on est certain de remettre le patient dans la condition où il se trouvait avant d'avoir commencé l'usage de ces drogues, et de lui ôter l'envie et le besoin d'en user.

SECRET DE LA CORRESPONDANCE

Nous gardons le secret le plus absolu sur les rapports que nous avons avec ceux qui nous honorent de leur confiance. Cette règle ne souffre aucune exception. Jamais, au grand jamais, nous ne révélons, à qui que ce soit, les noms de ceux qui viennent nous consulter, nous écrivent ou suivent notre traitement, à moins de leur permission spéciale. Les lettres et les paquets que nous envoyons ne portent aucune indication propre à révéler la nature de leur contenu. Dans l'intérêt de nos clients et de leurs familles, autant que dans l'intérêt même de notre entreprise, nous avons pris toutes les précautions pour que leurs noms ne soient jamais divulgués. La crainte d'être connu ne doit donc occuper personne. Si nous insistons sur ce point, c'est que nous savons par expérience que cette crainte est souvent un obstacle aux premières démarches. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir de ce côté là.

NOS CONDITIONS

Le prix d'un traitement complet pour la guérison de l'alcoolisme est de $50 comptant, et pour celle des drogues de $60, ou de

$55 et $65 pour la moitié comptant, et la balance par billet à trois mois avec références satisfaisantes.

Sur réception du montant convenu, nous expédions les remèdes par Express aux frais du destinataire. Ces remèdes sont contenus dans une petite boîte cachetée qui ne porte à l'extérieur aucune inscription propre à en faire connaître le contenu. Des directions claires et précises indiquant la manière d'en faire usage sont mises à l'intérieur de la boîte.

En envoyant une commande on voudra bien nous indiquer le bureau d'Express le plus rapproché, et nous donner d'une manière lisible le nom et l'adresse postale.

On peut faire remise par mandats sur la poste ou l'Express, chèques de banque acceptés, ou en argent par lettre enregistrée. Si les remèdes sont demandés payables sur livraison (C. O. D.) les demandes doivent être accompagnées d'un accompte de $5 au moins et la balance est recouvrable sur livraison par la compagnie de transport qui en fait l'expédition. Tous les mandats d'argent, chèques, etc., doivent être faits payables à l'ordre de la DIXON CURE CO. Montréal, ou à J. B. Lalime, gérant de la dite compagnie.

REMARQUE IMPORTANTE

Nous recevons quelquefois des lettres de personnes éloignées, nous offrant de payer $10 comptant, et la balance par versements mensuels de $5 ou à peu près. Nous regrettons de ne pouvoir accéder à ces demandes, pour la raison que la perception de ces petits montants dus par des personnes disséminées dans toutes les parties du Canada serait trop coûteuse et trop difficile, et nous exposerait à des pertes dont nous ne pouvons pas encourir le risque.

Si ces personnes sont honnêtes et en état de payer avec du temps, elles devraient s'adresser à des parents ou des amis pour leur venir en aide, plutôt qu'à nous, qui sommes des étrangers et qui ne les connaissons pas. Si elles résidaient à Montréal et que nous puissions les voir souvent ce serait différent, mais étant éloignées, la chose devient impraticable.

Nous comprenons bien qu'il soit difficile, sinon impossible, pour un grand nombre de pauvres victimes de l'ivrognerie de payer $50 comptant, ou même $25 lorsqu'elles dépensent au fur et à mesure, et souvent d'avance, tout ce qu'elles gagnent; aussi serions-nous des plus heureux de leur fournir le remède à un prix très réduit, si nous le pouvions; mais notre œuvre, toute philantropique qu'elle soit dans ses résultats, est avant tout une entreprise commerciale, laquelle, n'étant pas soutenue par de grands capitaux,

ne nous permet pas, sous peine d'encourir la ruine, de secourir gratuitement ou pour une somme minime et en prenant des risques, tous les pauvres malheureux qui s'adressent à nous de toutes les parties du pays et même des Etats-Unis. Nos dépenses générales—frais de bureau, correspondance, employés, publications, et surtout annonces pour faire connaître notre remède au public—sont très considérables et doivent être payées argent comptant. Voilà pourquoi nous sommes obligés d'exiger la même chose de nos clients.

En attendant que le gouvernemnt ou les sociétés de tempérance, ou quelques philantropes favorisés de la fortune viennent au secours des malheureux incapables de payer le montant entier, nous ne pouvons que leur faire remarquer qu'une personne adonnée à la boisson ne met pas grand temps à dépenser $50., et qu'en ce cas il vaut bien mieux pour elle d'employer cet argent à l'achat d'un remède capable de la guérir, plutôt que de le porter aux cabaretiers pour acheter de la boisson qui vide sa bourse, ruine sa santé, bien souvent lui fait perdre son emploi, détruit son bonheur et celui de sa famille.

CERTIFICATS

Les membres de la compagnie de " La Cure Dixon " occupent une position honorable dans la société comme citoyens et hommes d'affaires, et pourraient, au besoin, fournir les meilleurs références personnelles parmi des membres éminents du clergé, de la faculté médicale, de la finance et du commerce, et ils tiennent à conserver leur réputation; c'est assez dire que leur entreprise n'est pas une affaire de charlatanisme, mais une œuvre sérieuse et qui mérite à tous égards la confiance du public. Une visite à nos bureaux convaincra les plus incrédules. Quant à ceux qui ne pourraient pas venir, nous voulons leur fournir des preuves absolument incontestables, de manière à ne pas laisser l'ombre d'un doute sur l'efficacité du " Remède Dixon ". et le caractère permanent de ses résultats.

Nous invitons les intéressés à lire attentivement les certificats suivants que nous choisissons entre un grand nombre d'autres que nous avons en notre possession. Pour des raisons faciles à comprendre, les noms ont été supprimés, mais cela n'ôte rien à la valeur de ces témoignages, qui sont tous parfaitement authentiques et dont les originaux sont entre nos mains. Quelques uns de ces certificats sont accompagnés d'une attestation signée par

un membre bien connu du clergé ou autre citoyen confirmant en parfaite connaissance de cause l'exactitude des faits exposés, ce qui leur donne une double garantie, car aucune somme d'argent n'aurait pu acheter de pareils certificats si ces témoignages n'étaient pas conformes à la vérité.

Nous publions ces lettres telles que nous les avons reçues, sans en retoucher la forme littéraire. Dictées par un sentiment de reconnaissance, elles font connaître l'état malheurex dans lequel étaient tombés ces esclaves de l'alcool et l'heureux changement qui s'est opéré en eux, grâce au remède Dixon. La simplicité et la franchise avec lesquelles les faits sont exposés ne sauraient manquer de faire une vive impression sur les victimes de l'alcoolisme qui liront ces lignes.

Montréal, 22 septembre 1897.

M. A. HUTTON DIXON,

40 Park Avenue, Montréal,

Cher monsieur,

Vous me demandez un témoignage au sujet de votre traitement. Je le donne avec plaisir pour le bénéfice des autres. Pendant des années j'ai beaucoup bu, jusqu'à

vingt-cinq verres par jour. Cette mauvaise habitude me faisait négliger mes affaires ; je ne dormais plus, je n'avais plus d'appétit, plus aucune ambition ; je ne m'occupais plus de rien, excepté que de boire. Je souffrais aussi beaucoup de maux de tête et de maux dans le dos. Ma mémoire baissait, de même que ma vue. Vous voyez donc que j'étais alors bien malade.

J'ai suivi votre traitement sur les conseils du R. P. Quinlivan, et j'en suis bien heureux. Du troisième jour de mon traitement j'ai perdu le désir de boire et mes souffrances m'ont laissé. Je recommençai à bien dormir et j'ai toujours continué depuis. En moins d'une semaine j'étais d'aplomb et je mangeais régulièrement trois fois par jour. Au début de votre traitement je pesais 168 lbs, vingt jours après 176, soit une augmentation de 8 lbs. Ma mémoire et ma vue se sont grandement améliorées et je me sens beaucoup mieux sous tout rapport. J'ai maintenant de la vigueur et de l'énergie, et je travaille mieux et plus que depuis des années. Rien ne peut me tenter pour boire, le désir est totalement disparu. Votre médecine est agréable à prendre. Tout ce que vous dites est rigoureusement vrai. J'engage vivement tous ceux qui ont le malheur de boire, à suivre votre traitement.

....

Attestation du Rev. P. Quinlivan.

La personne qui a écrit la lettre ci-dessus est connue de moi depuis des années, et je puis corroborer tout ce qu'elle affirme. Son cas paraissait aussi désespéré que possible, un des plus désespérés que j'aie jamais vus. Tout contrôle, tout respect de soi-même paraissait disparu. Bon travailleur quand il était sobre, il ne paraissait avoir d'autre but que de gagner de l'argent pour boire. Je lui ai conseillé la cure Dixon, et les résultats en sont clairement établis dans sa lettre. Je suis par conséquent désireux, sachant que ce que dit M. Dixon est vrai, de voir ce remède porté à la connaissance des victimes de l'ivrognerie, et d'y appeler l'attention des partisans de la tempérance, des amis de l'humanité en général, qui cherchent à faire du bien à leurs semblables.

Je regarde donc ce remède comme excellent, le recommande de tout cœur à tous les intéressés et je lui souhaite à Montréal et ailleurs le plus complet succès.

J. Quinlivan, P. S. S.

Curé de St-Patrice.

Montréal, 22 septembre 1897.

Montréal, 29 juillet 1897.

M. A. Hutton Dixon, Montréal.

Cher Monsieur,

C'est pour moi un plaisir de témoigner des effets absolument merveilleux de votre remède sur moi-même. J'ai commencé à boire il y a plus de trente ans, et à cause de la boisson, j'ai perdu plusieurs excellentes positions. La Providence m'a fait tomber entre vos mains et vous avez fait de moi un homme nouveau. Je n'ai plus le moindre désir pour les liqueurs; je suis fort, vigoureux, plus plein de santé que je ne l'ai jamais été ; l'esprit n'est plus agité, j'ai de l'ambition, de l'énergie, et je puis dire que j'attribue ce changement au traitement que vous m'avez fait suivre.

J'espère sincèrement que d'autres malheureux comme moi iront à vous, y essaieront votre remède, et je suis certain que s'ils suivent votre traitement en se conformant strictement à vos instructions, ils ne regretteront jamais leur démarche. Vous pouvez me référer tous ceux que vous voudrez. Je leur expliquerai mon cas et ce que vous avez fait pour moi.

Croyez-moi votre bien dévoué,

....

Attestation du Rév. Jas. H. Dixon Chanoine honoraire de la "Christ Church Cathedral."

Rectorat de St-Jude,

132 rue Fulford, Montréal,

8 septembre 1897.

M. A. Hutton Dixon,

Cher Monsieur,

C'est un grand plaisir pour moi de témoigner que la lettre ci-dessus, écrite par un monsieur qui m'est bien connu, m'a été lue par lui-même après qu'il l'eût écrite, il y a quelques semaines. D'après ma connaissance personnelle, je sais que ce qu'il a écrit est l'exacte vérité. Ce monsieur a bonne mine et j'ai bon espoir qu'il fera sa marque dans les affaires.

Je suis heureux d'ajouter que j'ai eu aujourd'hui une entrevue avec la femme d'un autre monsieur qui a aussi été traité par vous, et nous sommes venus tous deux à la conclusion que, s'il est sobre et appliqué à ses affaires, c'est, après Dieu, grâce aux effets de votre traitement.

Espérant que beaucoup de ceux qui sont affligés de la malheureuse passion de l'intempérance voudront bien essayer votre traitement,

Je demeure

Votre tout dévoué,

Jas. H. Dixon.

Montréal, 14 juillet 1897.

M. A. HUTTON DIXON,

Cher monsieur,

Depuis que j'ai fait usage de votre remède, je n'ai plus aucun goût pour les liqueurs enivrantes. J'étais descendu tellement bas que ma famille désespérait de moi. J'avais souvent essayé d'abandonner de boire, mais sans succès, et je pensais que je ne pourrais jamais me guérir de cette mauvaise habitude. Lorsque j'eus pris votre traitement, je fus des plus surpris. Malgré les nombreux témoignages sur son efficacité et ce que m'en avaient dit mes amis, je ne pouvais croire qu'il pourrait effectuer en moi un changement aussi radical que celui qu'il a opéré. Maintenant je suis comme j'étais dans mon enfance.

Et le changement qui s'est opéré dans ma demeure mériterait dix ans de ma vie. Aux lieu de cœurs brisés et de figures anxieuses, l'on ne voit maintenant que des sourires et du contentement. Je vous dis que nulle plume ne saurait décrire la différence entre le présent et le passé.

Je sais qu'il y a des centaines de victimes de l'alcoolisme qui voudraient s'empêcher de boire et qui l'ont essayé plusieurs fois, comme je le fis, sans succès." A tous ceux-là, je dis: "Servez-vous de la "Dixon Cure", car c'est en

vous en servant avec confiance que vous verrez tout le bien qu'elle peut produire".

Moi, ainsi que ma famille, serons heureux de répondre à tous ceux qui voudront savoir la vérité. Désirant que Dieu vous comble de bénédictions pour votre bonne œuvre,

Je demeure,

Votre tout dévoué.

....

Attestation du R. P. Strubbe, Rédemptoriste.

J'ai eu connaissance du cas décrit dans la présente lettre, et je certifie que tout ce qu'elle contient est l'exacte vérité.

E. STRUBBE, C. S. S. R.

Tribut d'éloges du R. P. Mc. Callen, Président de la société d'abstinence totale de St-Patrice de Montréal.

Au cours d'une conférence faite devant un auditoire nombreux et d'élite, à la salle Windsor, le jour de l'anniversaire du R. P. Mathieu, le Rév. J. A. Mc. Callen, P. S. S. de l'église Saint Patrice, sans aucune sollicitation de notre part et hors de notre connaissance, fit le magnifique éloge suivant du remède Dixon, pour la guérison de l'abus de l'alcool et des drogues.

Parlant du BESOIN PHYSIQUE causé par

l'usage immodéré des liqueurs enivrantes, il dit:—"Quand un pareil besoin se manifeste, on ne peut s'y soustraire, à moins d'un miracle de la grâce, ou de faire usage d'un remède comme celui de M. Dixon dont les journaux ont tant parlé dans ces derniers temps. Comme c'est moi, jusqu'à un certain point, qui ai décidé ce monsieur de rester à Montréal, au lieu d'aller dans l'Ouest, comme il en avait l'intention, j'ai pris sur moi sans qu'il le sache, d'attirer votre attention sur ce nouveau secours qu'il apporte à notre cause de la tempérance.

Le BESOIN PHYSIQUE DISPARU, l'œuvre d'une abstinence totale devient facile. Si je juge de la valeur du remède "Dixon", par les guérisons qu'il a opérées sous mes propres yeux, je dois conclure que ce que j'ai ardemment désiré voir découvrir depuis vingt ans, a enfin été trouvé par ce monsieur, savoir, un remède qui peut être pris privément, sans que même les amis les plus intimes en aient connaissance, sans perdre une seule journée d'ouvrage, sans négliger ses affaires et sans danger pour le patient, et au moyen duquel le BESOIN PHYSIQUE des liqueurs enivrantes disparaît complètement.

Le plus grand obstacle que j'ai toujours eu à surmonter pour réussir dans mon œuvre de tempérance, a été non le manque de bonne volonté de la part de ceux à qui je faisais promettre solennellement de ne plus faire usage des liqueurs enivrantes, mais bien ce désir

insatiable, toujours renaissant, et qui semblait de force à démolir, en un jour, ce qui m'avait pris des années à édifier. C'est pourquoi en ce jour de l'anniversaire du Père Mathieu, je rends volontiers et cordialement hommage au remède Dixon, pour la guérison de l'alcoolisme et de la morphinomanie. Et je le fais, parce que je considère que j'ai un devoir à remplir à l'égard de ces pauvres victimes, qui demandent à grands cris du soulagement, et qui veulent se débarrasser du terrible esclavage qui les fait tant souffrir. C'est la première fois de ma vie que je sors de la réserve qui distingue tant notre clergé, dans de telles circonstances. Si j'agis ainsi maintenant, c'est parce que je crois que de cette manière je fais progresser la cause de la tempérance."

HABITUDE DE MORPHINE GUERIE

ST. S. DES. M. 17 Mai 1898.

A la Dixon Cure Co. Montreal.

Messieurs,

C'est pour moi un extrême plaisir de témoigner des effets vraiment merveilleux de votre remède sur moi-même. Depuis déjà 6 ans j'étais l'esclave de la morphine ; j'en étais rendu à prendre 25 et même 30 grains par jour de cette malheureuse drogue. Je vivais dans un rêve quand je n'étais pas comme fou, lorsque par difficulté de transport ou d'autres raisons, la drogue me manquait quel-

ques heures. Enfin, j'étais esclave véritable, et vous savez ce que cet esclavage a de terrible.

Bien souvent j'ai pensé de suivre un traitement quelconque, mais je retardais toujours et je continuais ma mauvaise habitude. Un jour j'aperçus l'annonce de la "Dixon Cure Co.' C'était bien la Providence qui m'éclairait. Je me mis en rapport avec ces Messieurs, je suivis votre traitement, seul et sans que personne le sût, je suivis votre traitement avec énergie et persévérance, et aujourd'hui je suis moi-même encore une fois. Dès les premières doses du traitement, le goût, l'envie de la drogue a disparu, et aujourd'hui je suis parfaitement guéri, grâce à Dieu et avec le secours efficace du remède végétal "Dixon".

Je voudrais que tous les malheureux morphinomanes pussent comprendre, voir le bonheur que je ressens aujourd'hui, ayant eu la bonne inspiration de suivre votre traitement. Je serai toujours heureux d'expliquer mon cas à ceux que vous voudrez bien me référer. Croyez-moi, chers Messieurs, votre tout dévoué,

Dr...

J'ai eu connaissance du cas décrit dans la présente lettre, et je certifie que tout ce qu'elle contient est heureusement l'exacte et pure vérité.

P. St-Pierre, Ptre, Curé.

M. Hutton Dixon,

40 Avenue du Parc,

Montréal.

Monsieur,

Vous me demandez un témoignage au sujet de votre traitement. C'est pour moi un plaisir de vous le donner et aussi pour ceux qui voudront en bénéficier.

J'ai fait usage de boissons enivrantes pendant longtemps et j'ai essayé plusieurs fois de me corriger de cette passion, mais sans aucun résultat ; j'étais descendu tellement bas que je n'avais plus ni courage ni conscience de rien, excepté de l'idée de boire. Enfin entendant dire que vous aviez un remède infaillible contre les liqueurs, je me suis décidé à me mettre sous vos soins et à suivre fidèlement vos instructions. Je fus fort surpris de m'apercevoir qu'au bout de trois jours je commençais déjà à ne plus penser à boire ; et quand j'eus fini de prendre votre médecine, un grand changement s'était opéré en moi. Je suis devenu vigoureux, énergique et plein d'ambition pour l'avenir ; je dors et mange parfaitement bien et suis heureux et content de moi. Je puis dire en toute franchise que je n'ai plus le moindre goût ni le désir de prendre de la boisson, grâce à votre traitement. Je conseille donc à tous ceux qui sont dans le même cas que j'étais auparavant, de prendre votre remède, et je suis certain qu'ils ne re-

gretteront jamais leurs démarches et leur argent ; ils n'en seront que plus heureux après, comme j'ai pu le constater moi-même.

Veuillez agréez mes plus sincères remerciements pour le bien que vous m'avez fait et que vous ferez encore dans l'avenir, je n'en doute pas, et me croire,

Votre tout dévoué,

....

Attestation de M. J. S. Houde, surintendant de la maison John Lovell & Son.

Montréal,

M. A. HUTTON DIXON

Cher Monsieur,

L'auteur de la lettre ci-dessus est un jeune homme intelligent et un des meilleurs ouvriers de notre établissement. Il me faisait peine de voir dans quel état désastreux la boisson le plongeait, et quel amer désespoir il causait à ses parents. J'avais suggéré plusieurs fois à sa mère de lui faire subir un traitement et ce n'est que sur mon refus catégorique de le reprendre à notre service que ses parents firent les démarches nécessaires pour le guérir du fléau si terrible qui ravage tant la santé de notre jeunesse canadienne.

Vers le mois de décembre dernier il est venu me voir et m'a raconté comment il s'était fait traiter et m'a prouvé qu'il était bien guéri de sa vilaine passion. Je lui ai donné de l'ouvrage immédiatement et depuis ce temps je n'ai pas eu un seul reproche à lui adresser.

Sa conduite est irréprochable et exemplaire. Tel que sa lettre le démontre, son cas était un des plus graves, et c'est avec plaisir que je m'empresse de rendre témoignage de l'éclatant succès obtenu par votre remède.

Votre tout dévoué,

J. S. HOULE,

Surintendant de la maison John Lovell & Son.

Montréal, 7 Mars 1898.

M. A. HUTTON DIXON,

Cher Monsieur,

En réponse à votre demande d'information sur mon cas, j'ai le plaisir de vous dire que j'ai pris la "Cure Dixon", conformément aux instructions, en mai 1897, et que depuis ce temps-là je n'ai pas pris une seule goutte de boisson enivrante, de plus que je n'en ai plus jamais ressenti la moindre envie, contrairement à ce qui se passait avant la da-

te ci-dessus; je n'ai plus aucune tentation pour les boissons alcooliques. Il eût été difficile de trouver un plus mauvais cas que le mien, car j'étais tellement l'esclave de l'alcool, que ni la sollicitude personnelle du pasteur de mon église, ni le dévouement et les larmes de ma mère ne pouvaient me détourner de ma funeste habitude. La volonté ne me faisait pas défaut, je voulais devenir un homme sobre, mais, j'avais beau essayer, je retombais toujours, jusqu'à ce que votre étonnant remède vint à mon secours. Aucune somme d'argent ne pourrait acquitter ce que je vous dois, mais si moi ou quelque membre de ma famille pouvons vous rendre quelque service, vous n'avez qu'à commander.

Avec reconnaissance,

....

Attestation de ce qui précède.

Je connais l'auteur de la lettre ci-dessus depuis longtemps, j'ai eu des rapports suivis avec lui depuis qu'il a pris la "Cure Dixon", et je puis attester que ce qu'il affirme dans sa lettre est scrupuleusement conforme à la vérité.

G. H. McLeod,
Marchand de Chaussures,
2336 rue Ste-Catherine,
Montréal.

Montréal, 1 juillet 1898.

THE DIXON CURE CO.

Montréal.

Messieurs,

Comme j'ai été un de vos patients, il me fait grandement plaisir de vous informer des bons résultats et des avantages que j'ai obtenus grâce à votre remarquable traitement. Il y a maintenant près de six mois que j'ai fini de prendre votre remède; je suis heureux et fier de vous annoncer que depuis ce temps je n'ai pas pris une seule goutte de boisson enivrante sous quelque forme que ce soit, pas même du vin canadien ; de plus il n'existe plus chez moi le moindre désir ni goût pour l'alcool ; la passion de boire a disparu entièrement et pour toujours. Je n'ai pas plus envie de prendre de la bière ou du whisky que d'avaler de l'huile de charbon. Il en a été ainsi dès le deuxième jour que j'ai commencé votre traitement.

Les expressions me manquent pour vous dire tout le bien qu'il m'a fait sous tout rapport, physiquement et pécuniairement. Bref, il a fait de moi un homme nouveau, et tout le monde me trouve un air de santé que je n'avais pas autrefois. Ce n'est pas que j'étais un

ivrogne fieffé, mais il me fallait de la boisson régulièrement, surtout avant les repas. Dans les derniers temps je m'aperçus que la passion de boire exerçait un empire absolu sur moi. J'avais fait usage de boisson durant 15 ans à peu près, et lorsque j'ai arrêté j'en étais rendu à une moyenne de 15 coups par jour. J'essayai deux ou trois fois de renoncer à la boisson, mais je m'aperçus que la force de volonté seule ne me servait de rien. En lisant la première fois votre brochure je ne croyais pas du tout que le remède eût les qualités qu'on lui attribuait, mais aujourd'hui je suis plus que convaincu que la " cure Dixon " donne beaucoup plus qu'elle ne promet et qu'on ne saurait en dire trop de bien. Je souhaiterais que tous ceux qui boivent connussent sa valeur et ses bonnes qualités ; ils y auraient recours sans retard.

Aujourd'hui je comprends qu'il en est trop pour un homme de prendre seulement trois verres par jour. Je me sens beaucoup mieux depuis le traitement; mon appétit est meilleur et plus régulier qu'auparavant et j'ai meilleur sommeil. Le matin je me lève bien reposé et prêt à prendre sans apéritif un bon déjeuner. J'ai plus de courage, plus d'énergie pour travailler. Je recommande bien *hautement* la " Cure Dixon " à tous ceux qui désirent renoncer à la boisson et jouir ensuite d'une vie nouvelle.

Personne ne s'est aperçu que j'ai suivi ce traitement, à l'exception de ma femme et de

quelques intimes que j'ai mis au courant, et dont quelques uns se proposent de suivre mon exemple.

Je n'aimerais pas à voir paraître mon nom dans vos circulaires, mais vous pourrez vous en servir privément auprès des personnes avec lesquelles vous êtes en pourparlers au sujet d'un traitement.

Avec mes meilleurs souhaits

Je demeure

Votre dévoué serviteur,

....

Montréal 19 juillet 1898.

Monsieur J. B. Lalime,

De la " DIXON CURE Co.

Monsieur,

Vous me demandez de vous dire quel effet le remède " Dixon " a produit en moi et si je suis toujours bien. Je suis heureux de pouvoir vous dire que je me sens parfaitement guéri de mon penchant irrésistible à l'intempérance. En effet, depuis plusieurs années je ne passais guère une semaine ou un mois, sans m'abandonner à l'usage immodéré des liqueurs enivrantes, et cela pendant plusieurs jours de suite.

Et maintenant, depuis que j'ai suivi votre traitement, c'est-à-dire depuis près de trois mois, je n'ai pas pris une goutte de liqueur forte; quoique je me sois trouvé dans l'occasion plus d'une fois, je n'en ai pas éprouvé le désir ; tandis qu'autrefois c'était chez moi comme une rage de boire, je ne pouvais y ré-

sister, malgré mon désir sincère de cesser de m'enivrer. J'étais malheureux, et maintenant, grâce après Dieu, à votre remède, je suis dans la joie, ainsi que ma femme et mes enfants.

Autrefois je dépensais tout à boire; maintenant, depuis que j'ai suivi votre traitement, j'ai pu non seulement subvenir aux besoins de ma famille, mais encore acquitter quelques dettes et j'ai gagné assez en outre pour acquitter les $50. que vous demandez pour votre remède.

C'est donc avec grand plaisir que je vous donne ce certificat, dans l'espoir que d'autres malheureux seront encouragés par mon exemple à suivre votre traitement le "Dixon Cure."

(Signé) J. S. *Ouvrier-menuisier.*

Attestation de ce qui précède, par le Rév. Père Martineau, Jésuite.

Je soussigné certifie que je connais très bien, depuis plusieurs années celui qui a signé la lettre ci-dessus; je sais qu'il était considéré comme presque désespéré. Ayant entendu parler des merveilleux effets de la "Dixon Cure," je lui conseillai moi-même de suivre ce traitement. Il a écouté mon conseil, et je suis heureux de pouvoir certifier que tout ce qui est contenu dans sa lettre est parfaitement exact et conforme à la vérité.

(Signé) M. MARTINEAU, S. J.

Montréal, 19 Juillet 1898.